
1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1854.

BILL.

Acte pour amender un acte passé dans la 16me année du règne de sa majesté, intitulé : *“Acte pour amender et consolider les divers actes pour la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autre travaux dans le Haut-Canda.”*

Reçu et lu, la 1ère fois, jeudi, 28 sept. 1854.

Seconde lecture, mardi, 3 oct. 1854.

M. FREEMAN.

QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET LAMOUREUX,